



l'Assurance Maladie
des salariés-sécurité sociale
caisse nationale

CIRCULAIRE

CIR-32/2004

Document consultable dans Médi@m

Date :

17/02/2004

Domaine(s) :

Risques professionnels

Nouveau	☒
Modificatif	☐
Complémentaire	☐
Suivi	☐

Objet :

Communication d'avis du
Conseil d'Etat du 16 janvier
2004.

Liens :

Cir-65/2003

Plan de classement :

26

Emetteurs :

DRP

Pièces jointes :

à Mesdames et Messieurs les

☒ Directeurs	☐ CPAM	☒ CRAM	☐ URCAM
	☐ UGECAM	☒ CGSS	☐ CTI
☒ Agents Comptables			
☐ Médecins Conseils	☐ Régionaux	☐ Chef de service	
	☐ Médecin Chef de la Réunion		

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

La Direction des Relations du Travail du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité vient de communiquer la teneur d'arrêts du Conseil d'Etat, relatifs à des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation des travailleurs de l'amiante.

Mots clés :

allocation des travailleurs de l'amiante.

**Le Directeur
des Risques Professionnels**

Gilles Evrard

CIRCULAIRE : 32/2004

Date : 17/02/2004

Objet : Communication d'avis du Conseil d'Etat du 16 janvier 2004.

Affaire suivie par : Christine Sanchez ☎ : 01 42 79 38 42

Le Conseil d'Etat a rendu deux arrêts qui modifient les listes des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation des travailleurs de l'amiante

I Liste des établissements de fabrication de matériaux contenant de l'amiante et de traitement à l'amiante (flocage et calorifugeage)

Dans un même arrêt, les deux modifications suivantes sont apportées à l'arrêté du 12 août 2002.

- 1) Annulation de l'inscription de l'établissement de la société SCREG, avenue de la Gironde - 59640 Dunkerque Petite Synthe.
- 2) Modification de la période à prendre en compte pour l'établissement de la société Lilloise de Matériaux enrobés (SLME) du Port fluvial - 59211 Santes pour retenir **1970 à 1988** (au lieu de 1966 à 1988).

II Liste des établissements de construction et réparation navales

L'arrêté du 12 août 2002 est annulé en ce qu'il inscrit la société des Moteurs Baudoin/Moteurs Baudoin SA pour ses établissements de Marseille, sis boulevard Rabateau et 165, boulevard de Viviaux.

La procédure décrite dans la circulaire 65/2003 du 30 avril 2003 doit être appliquée.

Le fichier des établissements tenant compte de ces éléments sera diffusé dans les jours à venir.